



FICHE PRATIQUE

CONSEIL MÉDICAL

CONGE DE MALADIE – Lettre de mission

La lettre de mission destinée au médecin agréé est un élément fondamental de tout examen médical ou visite de contrôle. En effet, c'est par elle que la collectivité transmet au médecin le cadre de sa mission et les interrogations liées au dossier.

Dans le cadre d'une **visite de contrôle simple, suite à la prolongation d'un arrêt maladie au-delà de 6 mois**, les questions à poser au médecin agréé sont les suivantes :

- + Déterminer si l'arrêt maladie est justifié ;
- + Déterminer, le cas échéant, une date de reprise des fonctions.

Dans le cadre d'un **examen médical suite à une demande d'octroi ou de renouvellement de congé de longue maladie/de longue durée**, les questions à poser au médecin sont les suivantes :

- + Congé de Longue Maladie :

Déterminer si la pathologie dont est atteint l'agent figure bien dans la liste des pathologies ouvrant droit à congé de longue maladie (fournir au médecin [l'arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi de congé de longue maladie](#)) ou est demandée à titre exceptionnel pour une maladie qui met l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qui présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

- + Congé de Longue Durée :

Confirmer que l'agent est bien atteint d'une des pathologies ouvrant droit à congé de longue durée : tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis.

- + Déterminer l'aptitude de l'agent à la reprise de ses fonctions :
 - o A temps complet ;
 - o Le cas échéant, à temps partiel thérapeutique, en précisant la durée, la quotité et les modalités d'exercice des missions ;
 - o Sur un poste aménagé (temporaire ou définitif) en précisant les restrictions.

- + En cas d'inaptitude, déterminer si celle-ci est :
 - o Temporaire, en évaluant le délai estimé de cette inaptitude ;
 - o Absolue et définitive aux fonctions, en précisant les restrictions et le type de poste préconisé ;

Dans le cadre d'un **examen médical pour mise en place d'une procédure de retraite pour invalidité**, à épuisement des droits à congés :

- + Renseigner le formulaire AF3 et déterminer et lister toutes les pathologies dont est atteint l'agent, et préciser :
 - o La date d'apparition et le taux d'IPP correspondant à chaque pathologie ;
 - o Les différents degrés d'inaptitude (questions posées dans le formulaire AF3)

En conclusion, la lettre de mission devra aussi comporter **toutes les indications utiles au médecin afin de fluidifier la procédure** et d'en respecter les modalités pratiques :

- + Demander la transmission d'un rapport médical sous pli confidentiel (fournir éventuellement une enveloppe « confidentiel / secret médical ») en précisant que ce dernier servira uniquement en cas de saisine du Conseil Médical ;
- + Demander en parallèle la transmission des conclusions administratives ;
- + Dans le cadre d'une demande de retraite pour invalidité, fournir le formulaire AF3 pré-rempli en page 1 ;
- + Fournir au médecin toutes les informations nécessaires à sa facturation via l'application Chorus Pro.